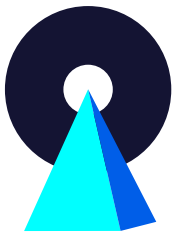


L'essentiel



Bilan audience illicite 2022

En 2022, 9,2 millions d'internautes se sont rendus en moyenne par mois sur des sites proposant des contenus contrefaisants contre 12,5 millions en 2021, soit une baisse de 27 % en un an. La part des utilisateurs de sites illégaux est ainsi passée de 24 % des

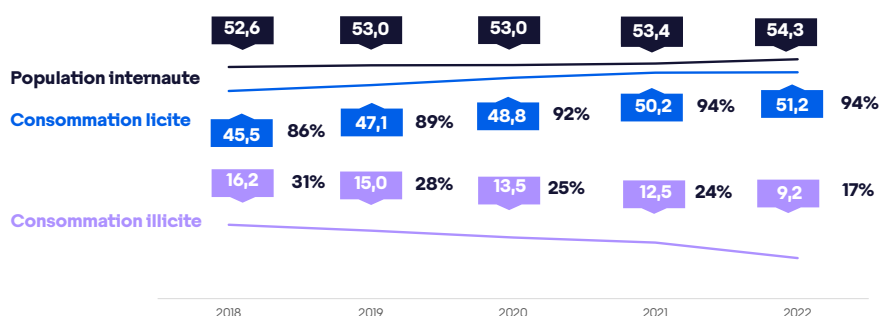
internautes en 2021 à 17 % en 2022, confirmant la tendance à la baisse des pratiques illicites observée depuis plusieurs années. En décembre 2022, moins de 14 % des internautes se sont rendus sur ces sites.

L'année 2022 enregistre une baisse historique pour l'audience des sites illégaux, qui perd 6 points en un an

En 2022, la fréquentation des services proposant des contenus contrevenants poursuit sa baisse : 17 % des internautes se sont rendus en moyenne chaque mois sur des sites ou applications permettant l'accès à des contenus contrevenants (contre 24 % en 2021 et 31 % en 2018), soit 9,2 millions d'internautes en moyenne par mois contre 12,5 millions en 2021 (-27 %).

Dans le même temps, l'année 2022 voit se confirmer les tendances observées depuis plusieurs années, **avec une hausse de la consommation licite qui gagne 1 million d'internautes supplémentaires** par rapport à 2021 : 51,2 millions d'internautes ont ainsi consulté un site ou une application licite en moyenne par mois sur l'année, soit 94 % des internautes, contre 92 % en 2020 et 86 % en 2018¹ à pair.

Figure 1 : Évolution de 2018 à 2022 de l'audience mensuelle moyenne sur l'année des sites et applications proposant l'accès à des contenus de manière licite et manifestement contrevenante, en millions d'internautes – base : internautes de 2 ans et plus



Note de lecture : en 2022, 51,2 millions d'individus ont consommé légalement des contenus dématérialisés, soit 94 % des internautes.

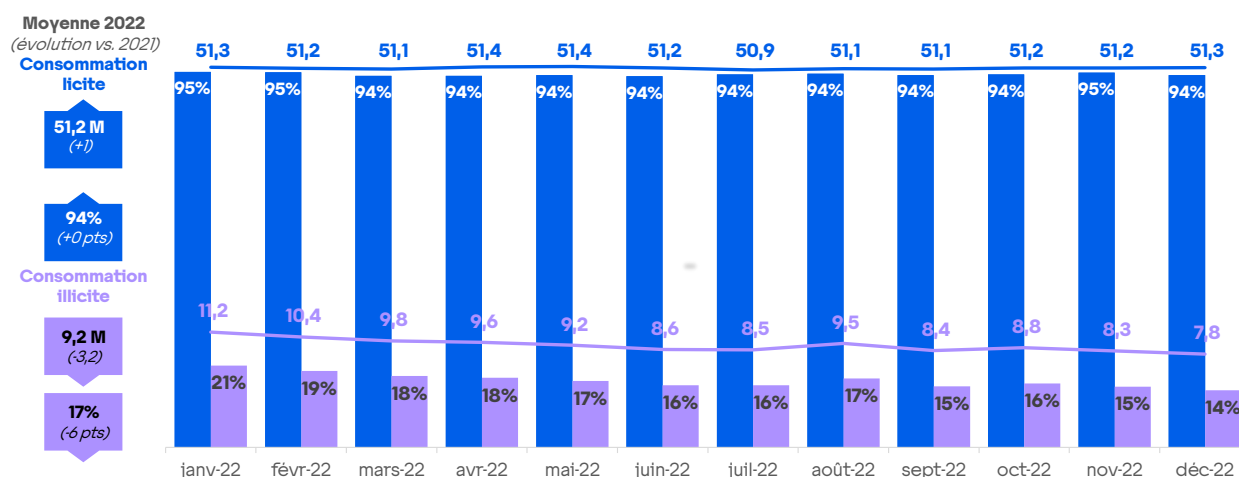
Source : Arcom d'après Médiamétrie//NetRatings.

¹ Les chiffres obtenus correspondent à des moyennes mensuelles sur l'année et peuvent donc présenter des écarts avec la méthodologie déclarative sur les 12 derniers mois employée dans le Baromètre Arcom de la consommation de biens culturels dématérialisés 2022. Les tendances observées restent néanmoins identiques.

Comme en 2020 et 2021, **les audiences des sites illégaux atteignent des niveaux plus importants au premier qu'au deuxième semestre de l'année**, alors que les pratiques licites connaissent peu de fluctuations. On remarque en particulier un pic en janvier 2022 avec 11,2 millions d'internautes concernés. Les **pratiques illicites diminuent au deuxième semestre** pour concerner 7,8 millions d'internautes en fin d'année, soit

moins de 14 % des internautes contre près de 21 % en janvier. Cette tendance à la baisse conjuguée à la hausse de la consommation licite témoigne de **l'intensité de la lutte contre le piratage en 2022**, associant désormais les efforts de l'Arcom à ceux des ayants droit.

Figure 2 : Audiences et taux de pénétration des consommations licites et illicites (janvier à décembre 2022) – base : internautes 2 ans et plus



Note de lecture : en décembre 2022, 7,8 millions d'individus ont consommé de manière illicite des contenus dématérialisés, soit 14 % des internautes.

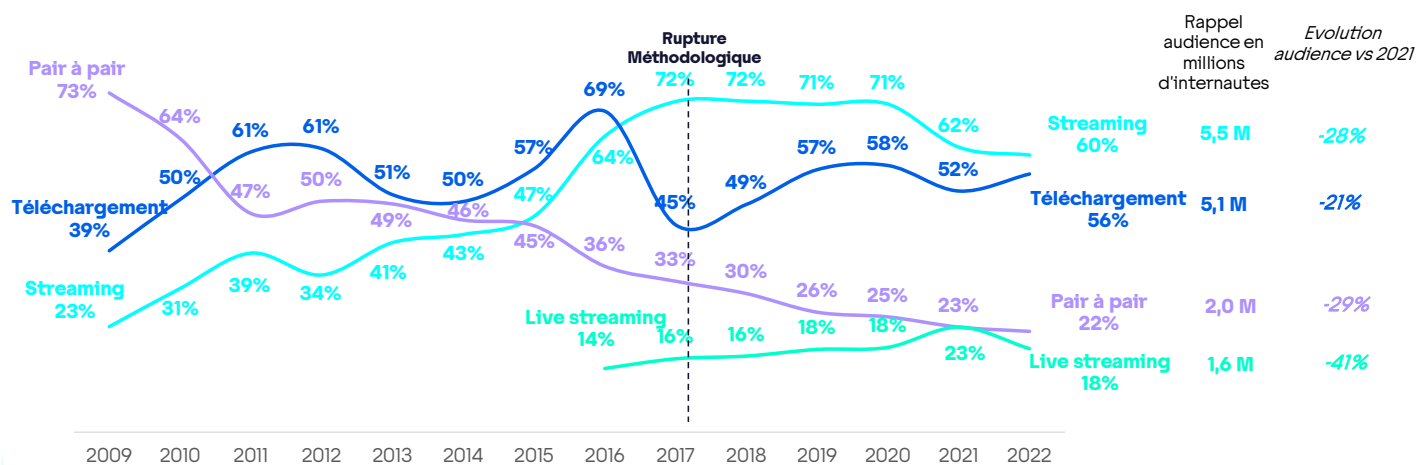
Source : Arcom d'après Médiamétrie//NetRatings.

L'usage du *streaming* reste prédominant et le *live streaming* baisse pour concerner moins d'un cinquième de l'audience illicite

Le recul des pratiques de consommation illicite se vérifie pour la plupart des modes d'accès aux contenus. Le **streaming** perd, en 2022, 29 % d'utilisateurs par rapport à 2021. Il demeure cependant le mode d'accès privilégié des internautes : 60 % des internautes ayant des pratiques illicites y ont recours en 2022 (-2 points par rapport à 2021). **Le téléchargement direct** connaît également une importante baisse du nombre d'utilisateurs (-21% par rapport à 2021) et reste le deuxième mode d'accès le plus utilisé par les internautes ayant des pratiques illicites (56 %, en hausse de 4 points par rapport à 2021). **Troisième moyen d'accès, le pair à pair** voit son audience diminuer fortement (-29 % d'utilisateurs par rapport à 2021) pour concerner 22 % des internautes ayant des pratiques illicites (-1 point par rapport à 2021).

En croissance régulière depuis plusieurs années, l'utilisation du **live streaming** a fléchi pour la première fois en 2022 : 18 % des internautes ayant des pratiques illicites y ont eu recours en 2022 contre 23 % en 2021. Après un pic d'utilisation du *live streaming* en 2021, lié à l'engouement des internautes lors de la reprise des compétitions sportives à la sortie de la crise sanitaire, **les efforts conjugués des titulaires de droit et de l'Arcom en 2022**, dans la lutte contre le piratage sportif, ont conduit à une **baisse de la consommation illicite via le live streaming**.

Figure 3 : Répartition des audiences moyennes mensuelles des sites et applications illicites par protocole d'accès (2009 à 2022) - base : internautes 2 ans et plus ayant des pratiques illégales



Note de lecture : en 2022, 2 millions d'internautes ont consommé de manière illicite des contenus dématérialisés en pair à pair, soit 22 % des internautes ayant des pratiques illicites.

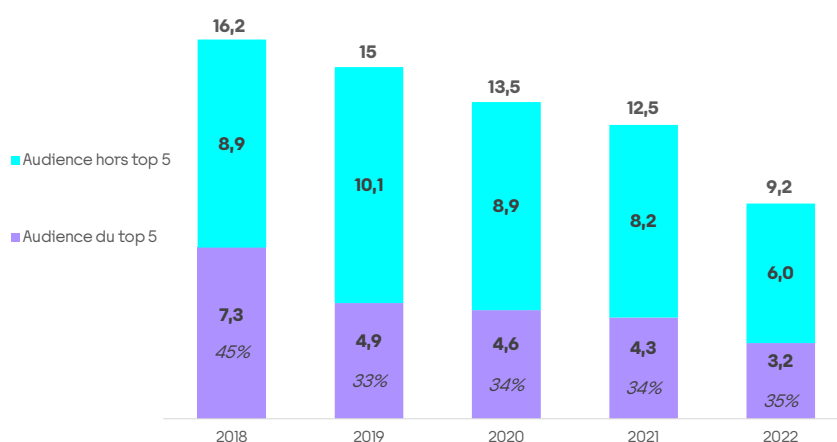
Source : Arcom d'après Médiamétrie//NetRatings.

Le poids du Top 5 des sites illégaux reste stable

L'audience des sites illicites demeure concentrée sur un petit nombre de sites. En 2022, le top 5 des sites illicites reflète la baisse globale de l'audience illicite : il perd ainsi 25 % de son nombre de visiteurs

uniques par mois entre 2021 et 2022. La part de ce top 5 demeure relativement stable au sein de l'audience illicite totale.

Figure 4 : Audience illicite et part des 5 premiers sites recevant la plus forte audience entre 2018 et 2022, en millions de visiteurs - base : internautes 2 ans et plus



Note de lecture : en 2022, les cinq sites illicites les plus visités ont représenté une moyenne de 3,2 millions de visiteurs uniques mensuels, soit 35 % de l'audience totale.

Source : Arcom d'après Médiamétrie et Médiamétrie//NetRatings.

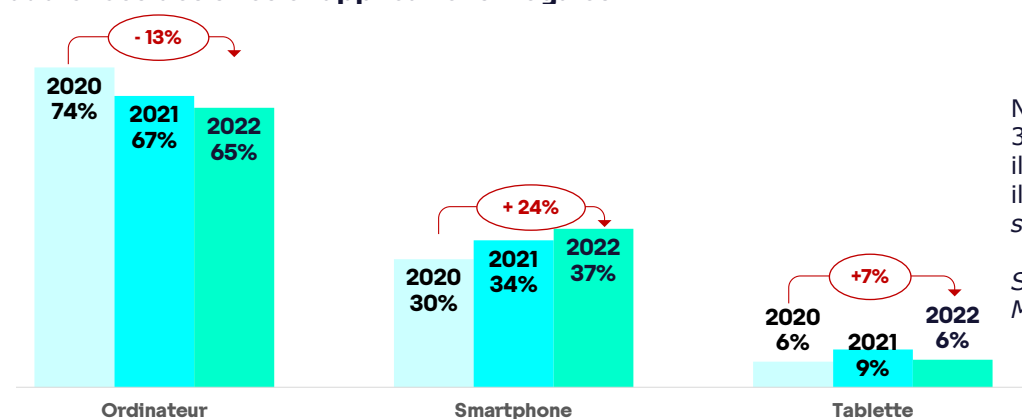
La consommation illicite sur ordinateur baisse sensiblement au profit des terminaux mobiles

L'ordinateur reste le point d'accès privilégié aux contenus illégaux. Il est utilisé par 65 % des consommateurs. Néanmoins, son utilisation baisse en 2022 de 2 points, dans la continuité de la tendance observée sur les trois dernières années. Sur la période 2020-2022, le nombre d'internautes utilisant un ordinateur pour accéder à des sites illégaux a diminué de 13 % (-16 % entre 2019 et 2021). **Ce recul profite aux terminaux mobiles.** Le **smartphone**, déjà en hausse en 2021 poursuit sa progression en 2022 et concerne désormais plus d'un tiers des consommateurs illicites (37 %). En revanche, après une forte hausse de son

utilisation en 2021 (+93 % en trois ans), la **tablette** perd 3 points pour concerner 6 % des consommateurs illicites.

Le taux de pénétration de ce terminal était passé de 42 % à 56 % entre 2020 et 2021, dans un contexte de présence importante au domicile². La tablette est désormais revenue à son niveau d'utilisation de 2020 et affiche une progression de son utilisation par les consommateurs illicites de 50 % par rapport à 2019.

Figure 5 : Répartition des audiences illicites par terminal d'utilisation de 2020 à 2022 - base : audiences des sites et applications illégaux



Note de lecture : en 2022, 37 % des consommateurs illicites ont accédé à des sites illicites depuis leur **smartphone**.

Source : Arcom d'après Médiamétrie//NetRatings.

²Source : Arcep, Baromètre du numérique 2021.

Enseignements clés

- Les sites et applications proposant des contenus illicites ont perdu 27 % de leur audience entre 2021 et 2022.
- En 2022, 17 % des internautes se sont rendus en moyenne par mois sur des sites proposant des contenus manifestement contrevenants. Ce chiffre est en baisse de 7 points par rapport à 2021.
- La consommation licite gagne, en 2022, 1 million d'internautes supplémentaires par rapport à 2021 pour concerner 51,2 millions d'internautes.
- Le *streaming* demeure le mode d'accès privilégié des internautes et représente 60 % de l'audience illicite, son

utilisation recule toutefois de 29 % en valeur par rapport à l'année passée. Les autres protocoles historiques sont eux aussi en recul.

- Avec la mise en place des mesures de blocages des sites de *live streaming* illicites par les ayants droit et l'Arcom, la part du *live streaming* décroît en 2022 et représente moins d'un cinquième (18 %) de l'audience illicite, soit une baisse de 41 % en valeur par rapport à 2021.
- Les cinq principaux sites proposant des contenus manifestement contrevenants concentrent 35 % de l'audience en 2022, la tendance reste stable entre 2019 et 2022.
- La consommation illicite sur ordinateur baisse au profit des terminaux mobiles : le **smartphone** est désormais utilisé par plus d'un tiers (37 %) des consommateurs illicites.

Méthodologie

- Retraitement des données de l'audience internet Médiamétrie//Netratings sur la base d'un panel de 25 000 individus représentatifs de la population internaute de 2 ans et plus. Mesure en visiteurs uniques mensuels de sites et applications (depuis 2018 : audience trois écrans intégrant ordinateur, *smartphone* et tablette).
- Périmètre : près de 8 753 sites et applications manifestement contrevenants proposant des contenus culturels (musique, films, séries, livres numériques, jeux vidéo, presse, logiciels, photo et sport ; avant 2018, audiovisuel uniquement), recensés par l'Arcom au moyen de scripts informatiques et d'une veille humaine. Les sites et applications sont classés selon le ou les protocoles d'accès aux biens (les sites et applications pouvant être multi-protocoles) ; données recueillies en février 2023, avec effet rétroactif sur les données des années antérieures pour tenir compte de l'évolution de la base.

Pour aller plus loin www.arcom.fr

Directeur de la publication :
Roch-Olivier Maistre

© Direction de la communication - Arcom

